



DISTRICT DE FOOTBALL
DE HAUTE SAONE

CHALLENGE FAIR PLAY 2024/2025 CHAMPIONNAT SENIORS

PENALITES FAIR PLAY AU 06 JUIN 2025

• Vous trouverez ci-dessous la liste des clubs pénalisés au Challenge Fair Play championnat seniors pour la saison 2024/2025, état au 06/06/2025 (prise en compte des sanctions en championnat des Commissions de Discipline, statuts et règlements et commission appel jusqu'à cette date).

Sous réserve dossiers en instance.*

• Départemental 1 :

ARC GRAY : 3 pénalités
FC 4 RIVIERES 2 : 4 pénalités
HERICOURT SG : 185 pénalités
LARIANS 2 : 3 pénalités
MARNAY 2 : 4 pénalités
PAYS LUXEUIL : 11 pénalités
PERROUSE 2 : 7 pénalités
ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT : 7 pénalités

• Départemental 2 :

Groupe A :

AUTREY LES GRAY : 4 pénalités
FC 2 VELS : 7 pénalités
FROTEY VESOUL : 13 pénalités
JASNEY : 5 pénalités
MONTS GY : 7 pénalités
RIGNY : 10 pénalités
VAL PESMES : 6 pénalités
VESOUL RC : 5 pénalités

Groupe B :

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT : 14 pénalités
HAUTE LIZAINE 2 : 4 pénalités
HERICOURT CITY : forfait general
LURE JS 2 : 3 pénalités
MELISEY/ST BARTHELEMY 2 : 12 pénalités
NOIDANS VESOUL 3 : 4 pénalités
RC SAONOIS 2 : 14 pénalités
ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT 2 : 17 pénalités
VALLEE BREUCHIN 2 : 3 pénalités
VAL DE SAONE : 2 pénalités
VILLERSEXEL/ESPRELS : 2 pénalités

• Départemental 3 : phase printemps 2025

Groupe A :

FC 2 VELLS 2 : 2 pénalités
JUSSEY : 6 pénalités
SEVEUX MOTÉY : 2 pénalités

Groupe B :

FRANCHEVELLE 2 : 3 pénalités
HAUTE VALLEE OGNON : 5 pénalités
LURE SPORTING : 6 pénalités

Groupe C :

COLOMBE 2 : 2 pénalités
RIOZ FC 4 : 3 pénalités

Groupe D :

FOUGEROLLES 2 : 5 pénalités
PAYS LUXEUIL 2 : 2 pénalités
VALLEE BREUCHIN 2 : 3 pénalités

• Départemental 4 : phase printemps 2025

Groupe A :

ARC GRAY 2 : 13 pénalités
FC 4 RIVIERES 3 : 18 pénalités

Groupe B :

VILLERSEXEL/ESPRELS 2 : 1 pénalité

Groupe C :

Néant

Groupe D :

Néant

Groupe E :

Néant

Groupe F :

Néant

RAPPEL REGLEMENT :

LA PENALISATION DES CLUBS NON FAIR-PLAY SUR RENCONTRES DE CHAMPIONNAT :

- 1 - Chaque équipe dont un joueur ou dirigeant sera suspendu par la Commission de Discipline et/ou la Commission des Statuts et Règlements se verra affecter des pénalités selon un barème.
- 2 - Ce barème prendra en compte le nombre de matches de suspension ou l'équivalent en nombre de matches de la suspension en durée.
- 3 - Le cumul des points sera effectué, par équipe, et en fin de saison une sanction se traduisant en perte de points au classement sera appliqué (art. 200).
- 4 - Suspension en nombre de matches (en dehors de celles n'attribuant que le match automatique) : 1 pénalité par match.
Suspension à temps : 3 pénalités par mois.
- 5 - Equipe totalisant :
 - de 5 à 10 pénalités : moins 1 point au classement.
 - de 11 à 20 pénalités : moins 2 points au classement.
 - de 21 à 30 pénalités : moins 3 points au classement,
 - de 31 à 40 pénalités : moins 4 points au classement,
 - de 41 à 50 pénalités : moins 6 points au classement.
 - de 51 à 70 pénalités : moins 8 points au classement.
 - de 71 à 100 pénalités : moins 15 points au classement.
 - supérieur à 100 pénalités : moins 20 points au classement.

Le Directeur Administratif,
Raphaël TAVERDET

RAPPEL :

Les décisions sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.